

23e

INDICATEUR DU *édition 2025*

€CÔT *DE LA*
RENTRÉE

DOSSIER DE PRESSE - 2025

FNEO

Fédération Nationale des Étudiant(e)s en Orthophonie

presidence@fneo.fr

06 99 63 01 11

SOMMAIRE

<i>AVANT-PROPOS</i>	<i>3</i>
<i>PRÉSENTATION ICDR</i>	<i>5</i>
<i>ANALYSE SYNTHÉTIQUE</i>	<i>7</i>
<i>ANALYSE APPROFONDIE</i>	<i>8</i>
<i>FOCUS ET REVENDICATIONS</i>	<i>10</i>
<i>MÉTHODOLOGIE</i>	<i>24</i>
<i>CONTACT</i>	<i>28</i>

AVANT-PROPOS

La **Fédération Nationale des Etudiant(e)s en Orthophonie (FNEO)**, fondée en 2002, est la seule organisation représentative des étudiant(e)s en orthophonie de France. Elle regroupe les **22 Associations Locales** des Centres de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO), et fédère ainsi environ **4600 étudiant(e)s**. Elle appartient au réseau de la **FAGE** (Fédération des Associations Générales Etudiantes), qu'elle administre depuis 2003.



La **FNEO** a pour mission principale de **représenter** et **défendre les droits des étudiant(e)s en orthophonie** de France auprès des acteurs et actrices de la filière, mais également des instances nationales.

Au-delà de sa mission de représentation, la **FNEO** est chargée de **former et d'informer son réseau** à travers des événements variés portant sur la vie étudiante et associative, la citoyenneté ou encore le bien-être.

Depuis plus de 20 ans, la **FNEO** œuvre pour **porter les revendications** des étudiant(e)s qu'elle représente dans le but d'**améliorer leurs conditions de vie et d'études**.

AVANT-PROPOS

A l'approche de la rentrée universitaire 2025, la **FNEO** publie pour la neuvième année consécutive son **Indicateur du Coût de la Rentrée 2025**.

Dans un contexte où la précarité étudiante ne fait que grandir, il est déplorable de constater que l'université fait partie intégrante de ce processus de précarisation.

Ces dernières années ont révélé des constats désastreux sur les conditions de vie et d'études des étudiant(e)s en orthophonie, notamment sur leur **santé mentale**.

Nous devons financer nos **stages**, tout en subissant l'**augmentation des frais de la vie courante**. Il est temps d'agir.

Aujourd'hui, de nombreuses personnes souhaitent devenir orthophoniste, et celles qui arrivent à accéder à la filière se démènent pour arriver au bout de leurs études. Mais leurs efforts devraient se limiter à des efforts académiques, les menant à l'épanouissement dans leur formation, et ne devraient pas être accaparés par leur **survie** et le **maintien de conditions de vie décentes**, au détriment de leurs apprentissages.

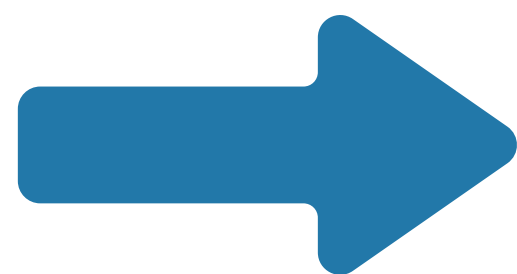
Ainsi, il est impératif de prendre les mesures nécessaires et d'instaurer les ajustements requis pour assurer des conditions de vie et d'études optimales dans notre formation.

*** 60%**
des étudiant(e)s se sont
empêché(e)s
de demander
un stage
car cela aurait engendré
des frais supplémentaires.

* selon l'enquête nationale des stages de la FNEO (2024)

PRÉSENTATION ICDR

Signification de l'indicateur



L'indicateur du coût de la rentrée (ICDR) illustre le coût moyen de la rentrée pour un(e) étudiant(e) de 20 ans en licence en Centre de Formation Universitaire en Orthophonie, non boursier(e) et décohabitant(e) (ne vivant plus au domicile familial).

Ce coût prend en compte l'ensemble des dépenses d'un(e) étudiant(e) pour subvenir à ses besoins et effectuer son année universitaire dans les meilleures dispositions. L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, chacune composée de postes de dépenses différents :

Les frais spécifiques à la *rentrée universitaire* :

frais de scolarité, acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), souscription à une complémentaire santé, assurance logement, frais d'agence, dépôt de garantie et achat du matériel pédagogique.

Les frais de la *vie courante* :

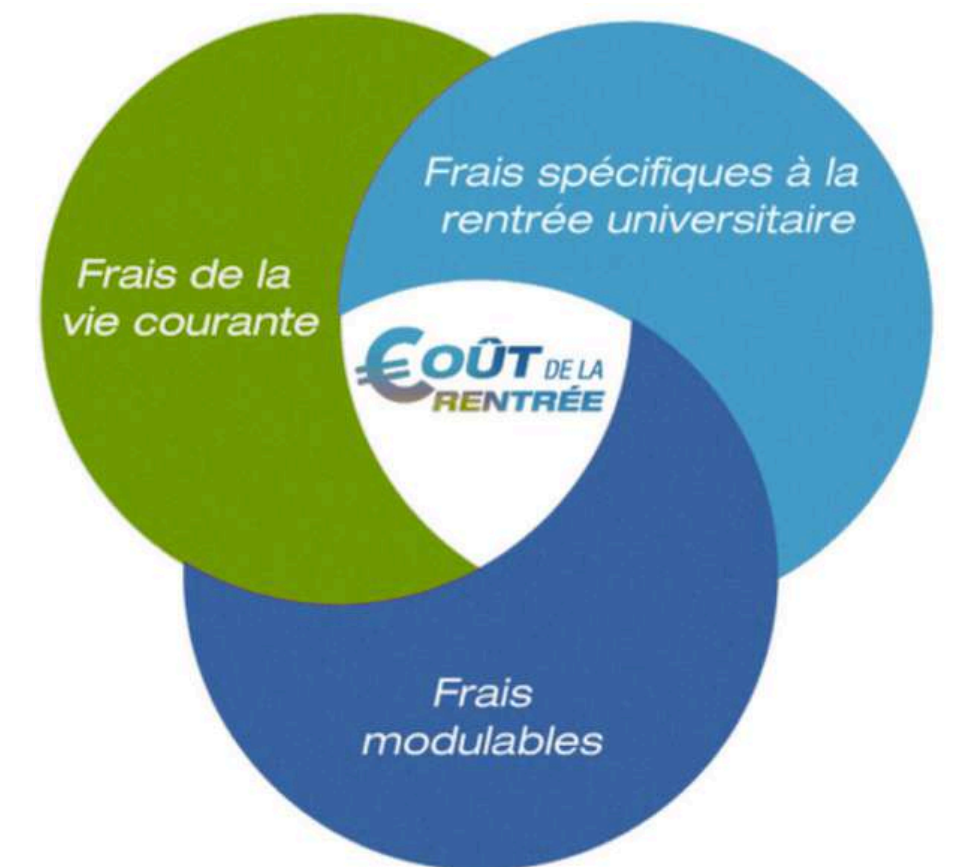
qui restent fixes tout au long de l'année :

loyer et charges locatives, alimentation, frais vestimentaires, d'hygiène et d'entretien, téléphonie et internet, transports et loisirs.

PRÉSENTATION ICDR

Les frais *modulés* :

Parce que les **publics étudiants** sont **multiples** et rencontrent des **situations variées**, l'indicateur met également en lumière plusieurs frais modulés selon certains cas de figures : achat de protections périodiques et d'antalgiques, frais d'arrivée en métropole pour les étudiant(e)s ultra-marin(e)s, etc.



La construction de cet indicateur suit une méthodologie précise qui prend en compte les **critères qualitatifs et quantitatifs** pour chaque poste de dépense. L'indicateur correspond donc à la **moyenne pondérée des coûts estimés** selon les villes accueillant un CFUO ainsi que le nombre d'étudiant(e)s présent(e)s dans celui-ci.

Cette somme globale permet de **pointer les dépenses des étudiant(e)s en orthophonie**, souvent **très importantes**, et met en exergue les **difficultés qu'elles entraînent** durant les cinq années de formation.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE

GÉNÉRALITÉS

Cette année, l'indicateur du coût de la rentrée de la **FNEO** s'élève à une moyenne de **3694,91 euros** pour les étudiant(e)s en orthophonie en formation initiale, soit une **augmentation** de **3,26%** par rapport à la rentrée 2024-2025. L'année passée, le coût de la rentrée s'élevait à **3407,08 euros**.

3694,91€

soit une augmentation de
3,26% 

ANALYSE APPROFONDIE

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

2400,38€

soit une augmentation de
3,67%

Frais d'inscription à l'université

+ 1,44%

CVEC

+ 1,94%

Matériel pédagogique

+ 9,69%

Une hausse de **3,67%** des frais spécifiques de rentrée est observée pour la rentrée 2025. **L'ensemble des postes de dépense a connu une augmentation cette année.** Nous observons notamment une augmentation de **1,44%** des frais d'inscription à l'université et de **1,94%** de la CVEC.

La **principale hausse** correspond au **matériel pédagogique** puisqu'il **augmente de 9,69%** par rapport à 2024.

ANALYSE APPROFONDIE

FRAIS DE VIE COURANTE

1294,53€



On remarque cette année une **augmentation des frais de vie courante**, qui s'explique cette année encore essentiellement par l'**inflation** que connaît notre pays. Cette inflation a un impact direct sur la population étudiante avec une hausse de **8,82% pour les loyers** et de **1,78% pour les consommables** tels que les produits d'hygiène ou les ordinateurs.

FOCUS

FRAIS DE VIE COURANTE

 **+2,49%**
à l'échelle métropole

Au fil des années, **le coût de la vie pour un(e) étudiant(e) n'a eu de cesse d'augmenter**. Très impactés par l'inflation que nous connaissons depuis 2022, les frais de vie courante connaissent une hausse de 2.49% (à l'échelle de la métropole).

Alors que l'enseignement supérieur est censé être un levier d'émancipation, les coûts associés à la vie étudiante sont devenus une source de stress financier croissant pour de nombreux(ses) jeunes.

Les frais de logement, de nourriture, de transport, de matériel scolaire et autres dépenses de base ont grimpé en flèche, créant une forte tension financière pour les étudiant(e)s. Les loyers dans les zones universitaires ont atteint des niveaux exorbitants, forçant les étudiant(e)s à consacrer une part considérable de leur budget à se loger. De plus, les prix des denrées alimentaires et des produits essentiels ont également augmenté significativement, rognant encore sur les finances limitées des étudiant(e)s.



Loyers dans les zones universitaires



Denrées alimentaires et produits essentiels



Frais de matériel scolaire

FOCUS

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement : premier poste de dépenses

Aujourd'hui, l'accès à un logement est donc largement conditionné par la situation sociale de l'étudiant(e) et de sa famille, entraînant des difficultés financières récurrentes pour en bénéficier. Ces freins au départ de leur foyer sont aussi des réels freins à l'émancipation de ces étudiant(e)s. L'accès au logement autonome en tant que vecteur d'émancipation reste donc fondamentalement une question financière à laquelle il devient nécessaire d'apporter des solutions.

En 2025, le montant moyen du loyer mensuel pour un(e) étudiant(e) s'élève à **637,08 €**, soit une **hausse de 8.82%** par rapport à 2024. Le logement représente ainsi le premier poste de dépenses dans le budget étudiant, occupant une part importante des dépenses totales. Cette pression financière est accentuée par la **pénurie de logements universitaires** : on compte en moyenne seulement **1 logement CROUS pour 17 étudiant(e)s**, obligeant la majorité à se tourner vers le marché locatif privé, souvent plus coûteux.

637,08€

Loyer moyen pour un(e) étudiant(e)

+8,82%
par rapport à 2024

1 logement
CROUS

pour

17 étudiant(e)s

11

REVENDICATIONS

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement : premier poste de dépenses

LA FNEO DEMANDE :

- **Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS**, et un **investissement du gouvernement** dans les parcs locatifs des CROUS.
- **La construction massive de logements étudiants** et la **cession gratuite**, ou à prix fortement décoté, du foncier public pour des projets de production de logements CROUS ou résidences conventionnées.
- **La pérennisation de l'expérimentation d'encadrement des loyers** en un réel dispositif doublé d'un meilleur contrôle du respect de ce dispositif.
- **Le maintien de l'universalisation des APL** et la **revalorisation** de leur montant.
- **L'accès à la garantie VISALE à l'ensemble des étudiant(e)s**, en s'assurant de son respect et sa reconnaissance auprès de l'ensemble des bailleur(euse)s.

FOCUS ET REVENDICATIONS

FRAIS DE VIE COURANTE

Alimentation : première variable d'ajustement budgétaire

1/5 ne mange pas
étudiant(e) à sa faim

et saute + de 3 repas par semaine

Certain(e)s jeunes doivent choisir entre se salarier pour pouvoir manger à leur faim ou étudier et sauter des repas pour pouvoir réussir.

Les frais d'alimentation connaissent une hausse, ce qui fragilise davantage le budget des étudiant(e)s. Selon l'enquête *Bouge ton Crous* (2024), près d'un(e) étudiant(e) sur cinq ne mange pas à sa faim, et saute plus de trois repas par semaine. Face aux contraintes financières, les étudiant(e)s réduisent la quantité ou la qualité de leurs repas pour limiter leurs dépenses.

LA FNEO DEMANDE :

- L'ouverture des repas CROUS à 1€ pour toutes et tous.
- L'accès à la restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation, dont les villes universitaires d'équilibre (VUE), et le développement de conventionnements, notamment proche des lieux de stage.

FOCUS

FRAIS DE VIE COURANTE

Loisirs et transports

Les loisirs ont de **nombreux bienfaits sur la réussite académique** et la **santé mentale** des jeunes, par l'amélioration des compétences cognitives et sociales mais aussi par la potentielle réduction du stress et l'amélioration de l'estime de soi.

Selon l'enquête *Bouge ton Crous* de la FAGE en 2024, **79% des étudiant(e)s affirment ne pas pratiquer d'activité culturelle**.

Concernant les frais liés aux transports, il est constaté une **baisse de 4,31%** par rapport à l'année 2024. La FNEO souligne cette avancée qui soulage quelque peu ce coût de la rentrée pour les étudiant(e)s. Cependant, **cette seule baisse reste insuffisante** face à l'augmentation généralisée des autres postes de dépenses et à un budget étudiant toujours fortement contraint.

79% des étudiant(e)s affirment **ne pas** pratiquer d'activité culturelle

 **-4,31%**
coût des transports

REVENDICATIONS

FRAIS DE VIE COURANTE

Loisirs et transports

LA FNEO DEMANDE :

- L'accès à l'ensemble des services de vie étudiante pour tou(te)s les étudiant(e)s, y compris sur les sites d'équilibre et éloignés des campus principaux.
- La mise en place d'équipements sportifs et infrastructures gratuits à proximité de chaque résidence CROUS.
- L'utilisation des espaces de restauration comme lieux de vie, avec des activités culturelles, espaces associatifs, formations, etc.
- La gratuité, ou à défaut la mise en place de **tarifs solidaires** portés par les municipalités à destination **des jeunes de moins de 25 ans pour les activités culturelles, sportives et associatives**.
- La gratuité des services proposés par le SUAPS.
- La gratuité des transports sur le territoire ou à minima la mise en place d'une **tarification étudiante** sur le territoire.
- Le développement des mobilités douces, notamment via la mise en place d'**aides financières**.

FOCUS

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Inscriptions et CVEC

Toute personne, titulaire d'un baccalauréat ou équivalent et souhaitant poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur, doit pouvoir y accéder et continuer à se former tout au long de sa vie. C'est un **principe inscrit dans la loi** et auquel la **FNEO** est fondamentalement attachée. L'accessibilité de l'enseignement supérieur est un principe essentiel, afin de permettre à toutes et tous de pouvoir s'émanciper.

En 2025, le montant de la CVEC passe à **105€**, contre **103€** en 2024. Les frais d'inscription augmentent également, atteignant **563€** contre **555€** l'année précédente.

Frais d'inscription

555€ → 563€

CVEC

103€ → 105€

REVENDICATIONS

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Inscriptions et CVEC

LA FNEO DEMANDE :

- La **transparence** dans l'**utilisation des fonds** par les établissements.
- La **désindexation** de la CVEC et sa prise en charge **totale** par l'Etat.
- L'**opposition** à **toute augmentation** des frais d'inscription, dans **tous les établissements**.

FOCUS

FRAIS COMPLÉMENTAIRES

Admission, frais de déplacement liés aux stage

Jusqu'en 2019, la sélection pour intégrer la formation d'orthophonie s'effectuait par des examens d'aptitude. Les candidat(e)s devaient payer 80 euros dans chaque CFUO où ils souhaitaient accéder aux différentes épreuves de l'examen.

Depuis 2020, l'admission en orthophonie est faite sur Parcoursup. Pourtant, les candidat(e)s **doivent toujours payer 80 euros** sur Parcoursup pour que leur dossier soit étudié par un regroupement de Centres de Formation.

A cela s'ajoutent les frais engendrés par les déplacements nécessaires pour se rendre en stage. **Dès la première année**, les étudiant(e)s estiment dépenser jusqu'à **une centaine d'euros** pour se déplacer en stage.

A la fin du cursus, certain(e)s étudiant(e)s estiment avoir déboursé plus de 4000 euros afin de pouvoir se rendre en stage.

+ de
4000€
déboursés aux frais des étudiant(e)s
afin de se
RENDRE EN STAGE
pour **SE FORMER**

REVENDICATIONS

FRAIS COMPLÉMENTAIRES

Admission, frais de déplacement liés aux stage

LA FNEO DEMANDE :

- Le retrait des frais de formulation de vœu de 80 euros sur Parcoursup, tout en instaurant un meilleur fléchage du budget alloué par les universités aux CFUO.
- La mise en place d'indemnisations de frais de stage pour tou(te)s les étudiant(e)s en orthophonie.

FOCUS

SANTÉ

Complémentaire Santé Solidaire et aide alimentaire

40% des bénéficiaires de l'aide alimentaire étudiante renoncent aux soins, dont la moitié pour raisons financières (*Baromètre de la Précarité étudiante*, FAGE, 2025).

Ce haut taux de renoncement aux soins des étudiant(e)s est en lien avec une **méconnaissance de la complémentaire santé solidaire**. En effet, mise en place en 2019, la complémentaire santé solidaire (C2S) couvre la totalité des frais de santé qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale en dehors des dépassements d'honoraires. Cette complémentaire permet donc de largement réduire le coût des dépenses de santé. Elle est accordée aux personnes disposant de très faibles revenus, et est donc accessible de droit aux bénéficiaires du RSA.

Cependant, en 2020, **seulement 3% des étudiant(e)s avaient la C2S**, et **1 étudiant(e) sur 5 n'avait pas de mutuelle du tout**. Par méconnaissance du dispositif, il y a un très fort taux de non recours, ce qui pousse à la **nécessité d'ouvrir la C2S de droit à tous(tes) les étudiant(e)s boursier(è)s, et ceux(elles) qui en font la demande.**

1/5 n'a aucune
étudiant(e) **mutuelle**

40% des bénéficiaires de l'aide
alimentaire étudiante
RENONCENT AUX SOINS

3% des étudiant(e)s
bénéficient de la
C2S

REVENDICATIONS

SANTÉ

Complémentaire Santé Solidaire et aide alimentaire

LA FNEO DEMANDE :

- L'élargissement du nombre de boursier(e)s, avec un **objectif direct d'1 million d'étudiant(e)s bénéficiaires**.
- L'indexation des plafonds d'accès aux bourses sur le **SMIC** et de leur montant sur l'**inflation**.
- La territorialisation par la mise en place d'un **montant forfaitaire supplémentaire, prioritairement en IDF**.
- L'ouverture des bourses sur critères sociaux aux étudiant(e)s **extra-communautaires**.
- Le transfert de compétences des bourses des formations sanitaires et sociales (FSS) des régions **vers les CROUS**.
- La mise en place d'un guichet unique d'aides sociales étudiantes sous la forme du **DSE**.

REVENDICATIONS

SANTÉ

Complémentaire Santé Solidaire et aide alimentaire

LA FNEO DEMANDE :

- **UNE BOURSE ACCESSIBLE à toutes et tous** : L'État doit garantir à chaque étudiant(e) de vivre au dessus du seuil de pauvreté, avec des ressources a minima supérieures à 50% du revenu médian, via un apport compensatoire selon les ressources initiales de l'étudiant(e).
- **DÉFAMILIALISATION** : Pour une réelle appréciation de la situation propre de l'étudiant(e), le système d'aides sociales à l'étudiant(e) doit passer d'une **logique familialisée à un fonctionnement basé sur la solidarité nationale**, reposant sur une **bourse compensatoire**. Ainsi, il est de la responsabilité de l'État de verser la différence entre les ressources perçues par l'étudiant(e) et le seuil de pauvreté. **Le ou la jeune doit être considéré(e) comme un(e) citoyen(ne) à part entière, existant hors de son foyer familial**. Il convient donc de **mettre fin au rattachement parental** dès l'entrée dans le supérieur.

REVENDICATIONS

SANTÉ

Complémentaire Santé Solidaire et aide alimentaire

LA FNEO DEMANDE :

- **TERRITORIALISATION** : L'aide sociale à l'étudiant(e) doit être **territorialisée** afin de **s'adapter aux besoins propres à chacun(e)**. Sur les territoires déterminés comme **zones tendues**, dont le coût de la vie excède fortement la moyenne nationale, il doit être prévu un **supplément** au montant de base.

MÉTHODOLOGIE

L'indicateur global

Il est obtenu en faisant la **somme des dépenses liées à la vie courante**, aux **frais spécifiques de rentrée** et des **frais modulaires** estimés pour le **mois de septembre**. Chaque poste, présenté plus en détails ci-après, est la moyenne pondérée en fonction du nombre d'étudiant(e)s dans chaque Centre de Formation Universitaire en Orthophonie.

Les frais d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont :

- Ceux en vigueur pour un(e) étudiant(e) en **formation initiale**, s'inscrivant en **1ère année du Certificat de Capacité d'Orthophoniste** (somme fixe tous CFUO confondus)
- Ceux pratiqués pour un(e) étudiant(e) en **formation continue**, s'inscrivant en **1ère année du Certificat de Capacité d'Orthophoniste** (somme variable selon les CFUO).

Les valeurs apparaissant dans l'indicateur sont donc les **moyennes pondérées** des droits d'inscription en formation initiale et continue.

Les étudiant(e)s doivent également s'acquitter de la **CVEC qui s'élève à 105 euros**. Cette contribution, obligatoire pour tout(e) étudiant(e) de l'Enseignement Supérieur, a été créée pour favoriser l'accompagnement social, sanitaire, sportif et culturel des étudiants, dans le cadre de la loi Orientation et Réussite Etudiante.

Les frais d'inscription

Le montant de la complémentaire santé correspond à une **moyenne des offres "Essentielle LMDE"** (chiffres de la FAGE), pour une durée d'un an. Ces frais ont été pondérés en fonction du nombre d'étudiant(e)s présents sur chaque territoire.

Assurance logement

L'assurance logement du type "Essentielle" est issue de la **moyenne des chiffres des différentes mutuelles étudiantes** (MAE, HEYME, SMERRA, Yvon'assur, SMENO). Elle est pondérée selon le nombre d'étudiant(e)s dans chaque région.

MÉTHODOLOGIE

Frais d'agence

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur ou de la bailleuse. **Cependant, certains frais comme ceux de la constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux peuvent être placés, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, à la charge du ou de la locataire.** Ces plafonds sont prévus pour un logement de 20m² avec état des lieux (*Chiffres FAGE*).

Plafonds pour le ou la locataire :

1. Zones très tendues (Paris et petite couronne) : 12€/m²
2. Zones tendues (agglomérations où s'applique la taxe sur les logements vacants) : 10€/m²
3. Reste du territoire : 8€/m²

Sur l'ensemble des territoires, 3€/m² peuvent être facturés en supplément au titre de l'état des lieux.

Ces frais ont été pondérés selon le nombre d'étudiant(e)s en orthophonie résidant dans chaque zone (zone non tendue à très tendue).

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie correspond à l'**équivalent d'un mois de loyer** (hors charges) et est à verser lors de l'entrée dans le logement. **Ces frais ont été pondérés en fonction du nombre d'étudiant(e)s présent(e)s sur chaque territoire.**

Matériel pédagogique

Le poste "matériel pédagogique" est composé des **articles nécessaires pour débiter une année universitaire, la base de ce coût étant calculée par la FAGE** (sac à dos, classeurs, feuilles blanches, bloc-notes, stylos, etc.). **Les prix d'entrée de gamme sont retenus.**

MÉTHODOLOGIE

Loyers

L'indicateur est basé sur les chiffres fournis par la FAGE, provenant de l'outil développé par LocService de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donnés.

En région : la moyenne est faite pour chaque ville pour un **studio de moins de 20m2** et pour un **T2 de moins de 30m2** (les deux formes de logement les plus utilisées par les étudiant(e)s), donnant un **loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20m2**.

En Ile-De-France : la moyenne est faite pour un **studio inférieur à 20m2** pour rester au plus près de la réalité des étudiant(e)s francilien(ne)s.

Le chiffre global pour ce poste de dépense est la **moyenne pondérée en fonction du nombre d'étudiant(e)s dans chaque ville**.

Repas RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un(e) étudiant(e) prend en **moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois** (5 repas par semaine). Le **prix du ticket RU* pour l'année 2023 s'élève à 3,30 euros**, puisque nous considérons un(e) étudiant(e) non-boursier(e).

**RU = Restaurant Universitaire*

Consommables

Les chiffres fournis par la FAGE sont repris pour les parties alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien ainsi que pour un ordinateur.

La partie alimentation comprend un **panier de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas**, basée sur les **recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS)**, pour un(e) étudiant(e) ayant une alimentation omnivore ou végétarienne. Il est pris en compte que 5% des jeunes de moins de 30 ans ont un régime végétarien.

Un lot d'hygiène et un lot de produits d'entretien sont pris en compte.

Une **mensualité de remboursement d'un prêt** pour acheter un ordinateur de 300 euros avec un prêt à **taux 0%** est comprise dans ce poste de dépense.

Au niveau du textile, l'indicateur se base sur l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf (jean, tee-shirt, sweat, paire de chaussures). **Le prix est simulé pour un panier moyen auprès de différentes enseignes.**

MÉTHODOLOGIE

Téléphone et internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspond à la **moyenne des tarifs pratiqués par certains grands opérateurs** : Free, Orange et SFR, pour une offre téléphonie mobile, fixe et Internet, uniquement d'après les forfaits proposant des appels illimités, 100Go de données mobiles et une box Internet.

Loisirs

Plusieurs types de loisirs ont été retenus pour ce poste. Ils correspondent à des activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'au streaming de vidéo et de musique. Ils se basent sur les **tarifs des abonnements étudiants ou jeunes**.

Transports

Pour les transports, sont pris en compte :

- **L'abonnement aux transports en commun au tarif étudiant ou jeune.**
- **4 allers-retours de 26 kilomètres par mois**, soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile-lieu d'études par semaine.

La distance importante entre le domicile familial et la ville d'études ainsi que le coût mensuel des transports pour se rendre en stage ne sont pas pris en compte.

Menstruations : frais liés aux protections et anti-douleurs

La formation en orthophonie étant majoritairement composée de personnes menstruées (97%), le coût mensuel moyen des menstruations est une valeur importante à prendre en compte.

L'indicateur se base sur une **durée moyenne de 5 jours de menstruations**, avec une utilisation de **7 serviettes par jour** en moyenne ainsi que d'**anti-douleurs**.

Outre-Mer : frais d'arrivée en métropole

L'indicateur fait la moyenne de plusieurs trajets en avion en provenance de différents territoires d'Outre-Mer, au **1er septembre sur les sites Air France (tarif étudiant) et EasyJet (tarif adulte)**. Les voyages sont autant que possible des **vols directs, avec 2 bagages de 23 kilogrammes en soute**.

CONTACT

Camille VANELSTLANDE

Présidente de la FNEO
presidence@fneo.fr

06 99 63 01 11